
AVIS PUBLIC de consultation aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement numéro 278-2019 intitulé : « Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels 231(2012) afin d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié »

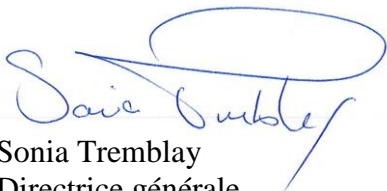
Conformément aux articles 124 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 3 juin 2019, le conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest a adopté par résolution le projet de règlement numéro 278-2019 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels 231(2012) afin d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié* ».

Ce règlement a pour objet d'assurer la cohérence avec le règlement de zonage modifié par le règlement 273-2019.

Avis est par les présentes donné de la tenue d'une assemblée publique de consultation le 25 juin 2019, à 18h00, au 2081 chemin de Way's Mills, à Barnston-Ouest. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Donné à Barnston-Ouest, ce 5 juin 2019.



Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière